

POUR L'AUTONOMIE
LE DÉPARTEMENT AGIT !



Observatoire autonomie

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN SAÔNE-ET-LOIRE

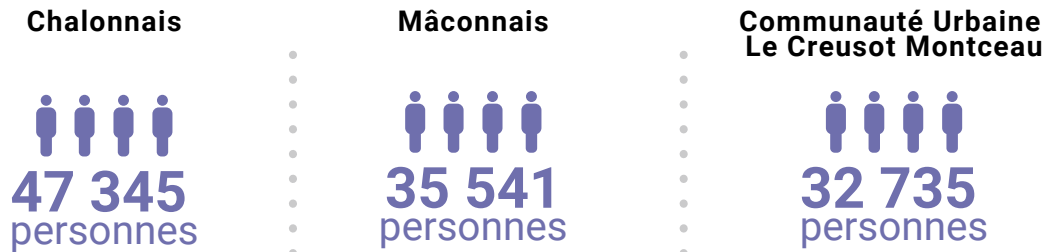
2025

SYNTHÈSE

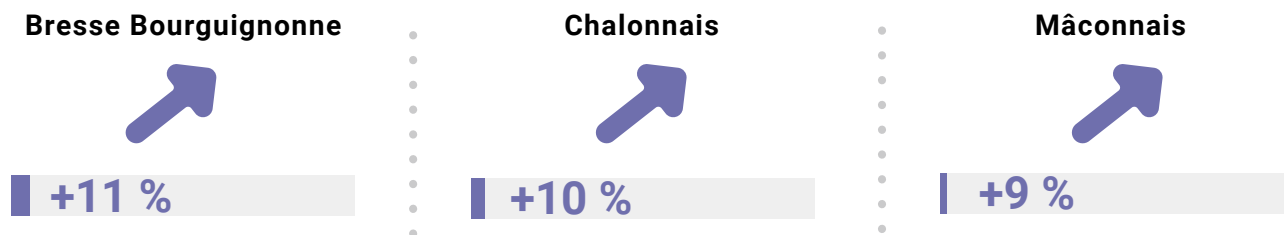


Un DÉPARTEMENT VIEILLISSANT avec des territoires où le phénomène est plus marqué

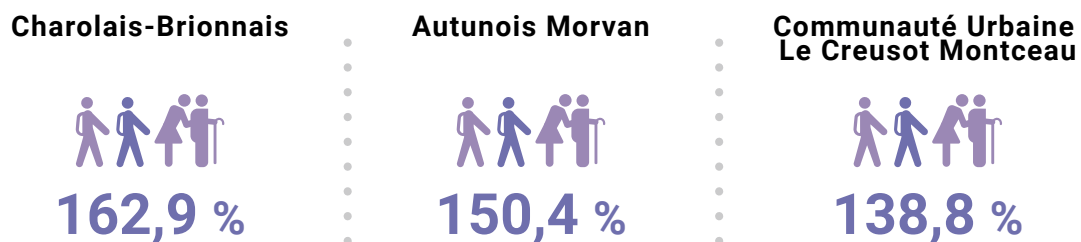
- Au regard du **nombre** de personnes âgées de **60 ans et plus**



- Au regard de la **vitesse** de l'évolution de 2014 à 2020 du nombre de personnes âgées de **60 ans et plus**



- En termes d'**équilibre** entre la population jeune et la population âgée, mesuré par l'**indice de vieillissement**¹



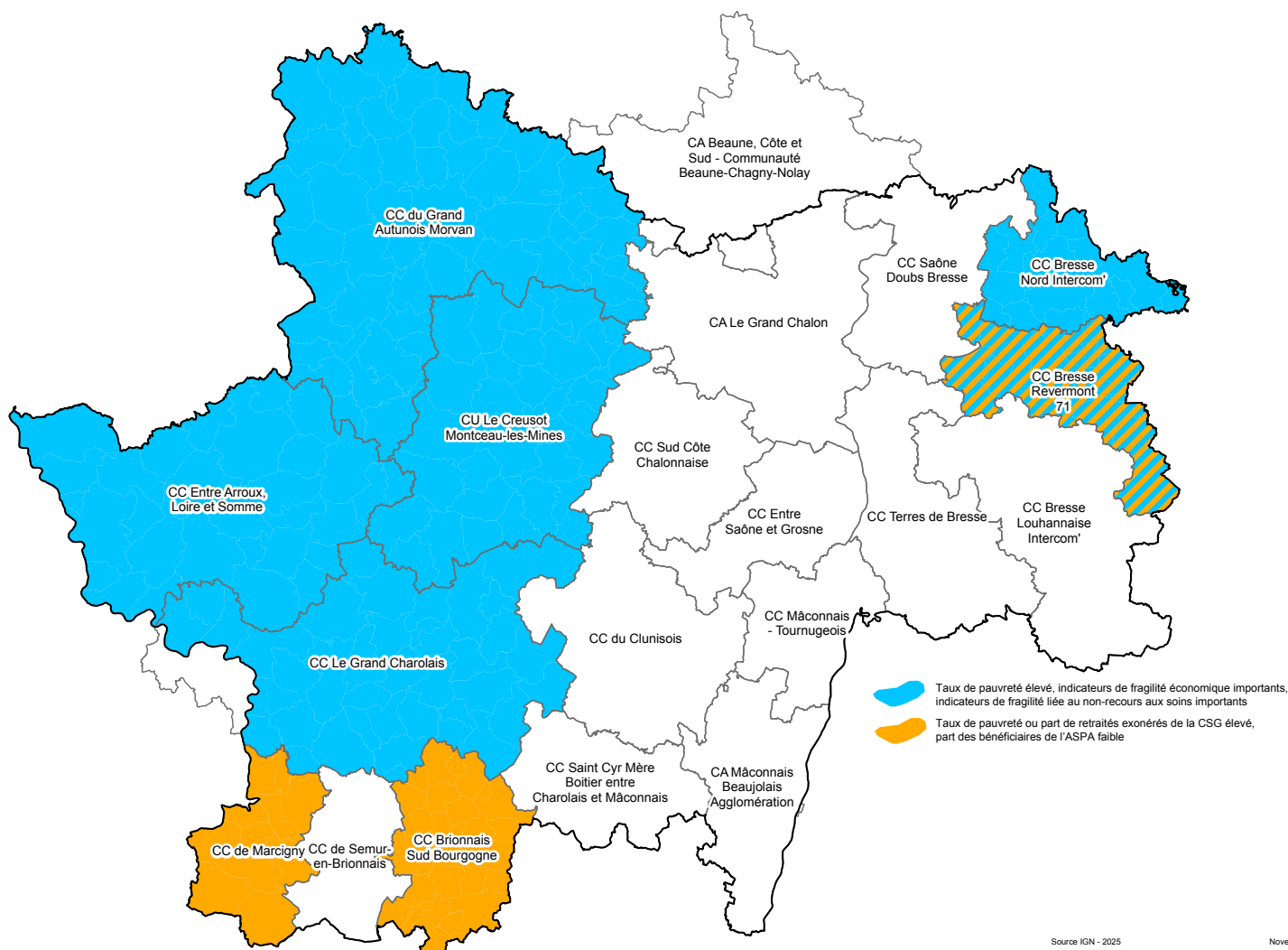
Des TERRITOIRES PLUS TOUCHÉS par les fragilités socio-économiques et le non recours aux soins²

Par rapport à la moyenne départementale, les Communautés de communes du Grand Charolais, de la Bresse Nord Intercom', de la Bresse Revermont 71, de l'Arroux, Loire et Somme, et du Grand Autunois Morvan ainsi que la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau **cumulent** :

- Un **taux pauvreté** des seniors **élevé**
- Des **indicateurs de fragilité économique importants** (part des retraités exonérés de CSG, part des retraités bénéficiaires de l'ASPA, indicateur de fragilité socio-économique)
- Des **indicateurs de fragilité liée au non-recours aux soins importants**

Les Communautés de communes Bresse Revermont 71, Brionnais Sud Bourgogne et Marcigny **présentent** :

- Un **taux de pauvreté des seniors** ou **une part des retraités exonérés de la CSG élevée**
- **Une part des bénéficiaires de l'ASPA faible**



¹ L'indice de vieillissement est le rapport entre la population âgée de - de 20 ans et la population âgée de 65 ans et plus.

² Sources : INSEE (FiLoSoFi 2021) et CNAV/CNAM (Observatoire des fragilités Grand-Est 2023)

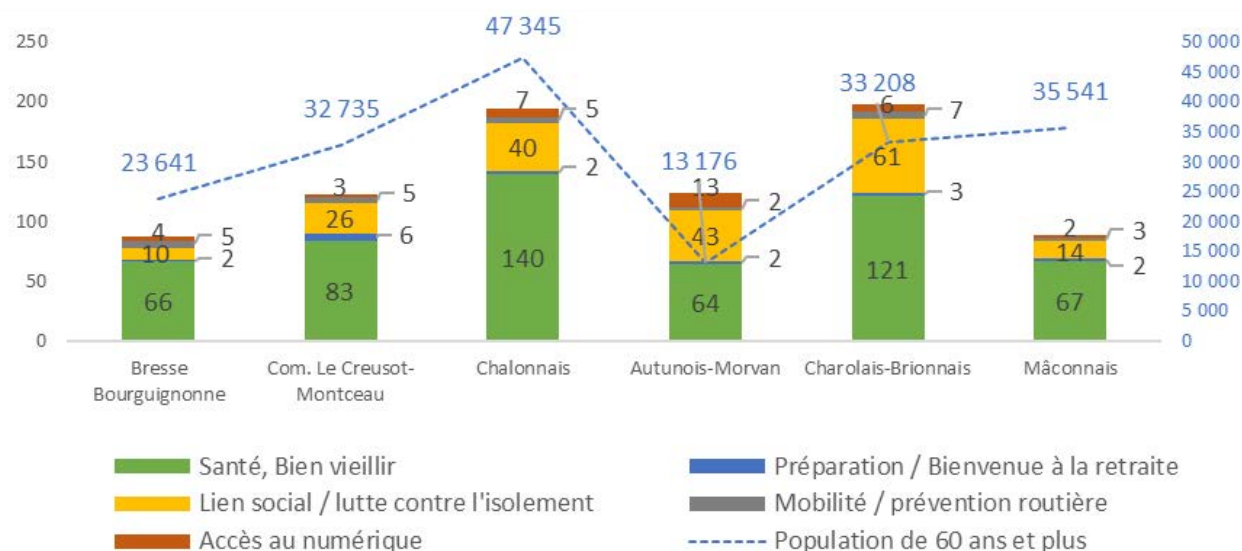
Une DIVERSIFICATION ET UN DÉPLOIEMENT de l'offre d'actions de prévention

La complémentarité dans l'action des membres de la Commission des financeurs (ARS, KALIVI³, Mutualité française BFC) permet de diversifier l'offre et de couvrir un large panel de thématiques pour agir en prévention de la perte d'autonomie.

Le déploiement de l'action de la Commission des financeurs s'appuie désormais sur des démarches de contractualisation en cours sur les territoires avec l'implication des collectivités locales. Au 1^{er} janvier 2026, 4 territoires seront couverts avec une perspective de couverture totale du département au 1^{er} janvier 2028.

Sur 2022-2024, des actions collectives de prévention mises en œuvre dans différents lieux de vie...

- Pour les seniors vivant à domicile : **814 actions**⁴



- Pour les seniors en résidence autonomie : **903 actions**
- Pour les seniors en EHPAD : **142 actions**

... mais également

- Des actions à destination des proches aidants, largement complétées par le déploiement des deux plateformes d'accompagnement et de répit (PFR Nord et Sud) du Réseau des aidants 71, ainsi que des actions proposées par des associations ou autres acteurs du secteur.
- Des dispositifs complémentaires financés directement par les membres de la Commission des financeurs (hors financements CFPPA alloués par la CNSA) : dispositif sport santé, plan régional antichute, ressources en santé mentale comme le Réseau Psy EPSM 71...

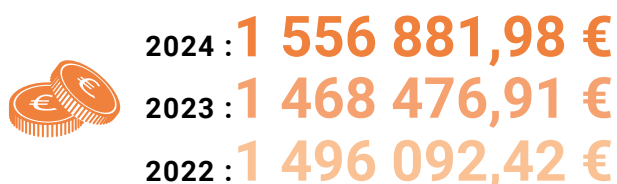
³ Groupement KALIVI réunit la CARSAT, la MSA et l'ARGIR-ARRCO

⁴ Hors promotion des aides techniques, soutien aux proches aidants, actions portées par les EHPAD

Une OPTIMISATION DES FINANCEMENTS DE LA CFPPA pour toucher les différents publics cibles

LES ACTIONS DE PRÉVENTION « À DOMICILE » *

• Budget réalisé

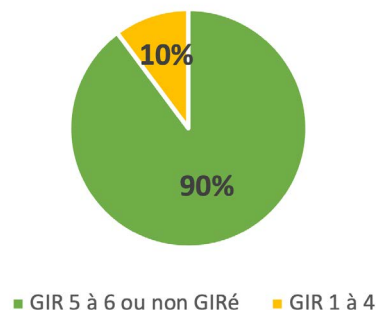
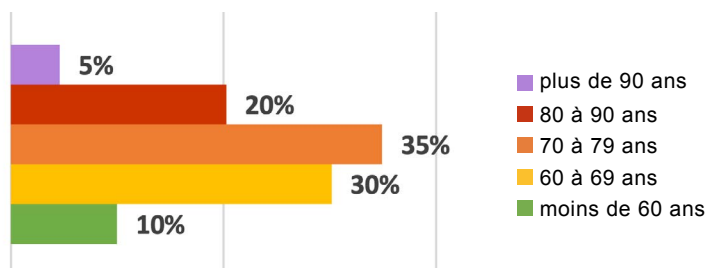


En 2024, cela représente
9,44 € par habitant
de 60 ans et +


- Un taux de consommation des crédits alloués par la CNSA qui passe de 93,88 % en 2022 à 98,10 % en 2024.
- Une meilleure répartition des crédits par territoire avec un écart type qui se maintient autour de 3 € par habitant permettant d'ajuster l'offre d'actions aux dynamiques locales et de soutenir une logique d'équité.
- Une augmentation du nombre d'actions financées sur 2022-2024 : **407 actions** (324 actions sur 2019 -2021 soit + 83 actions).

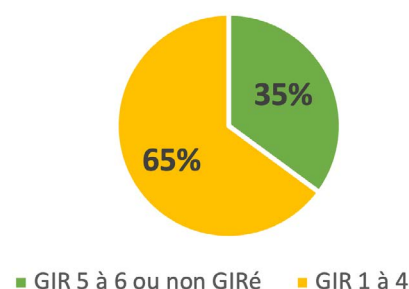
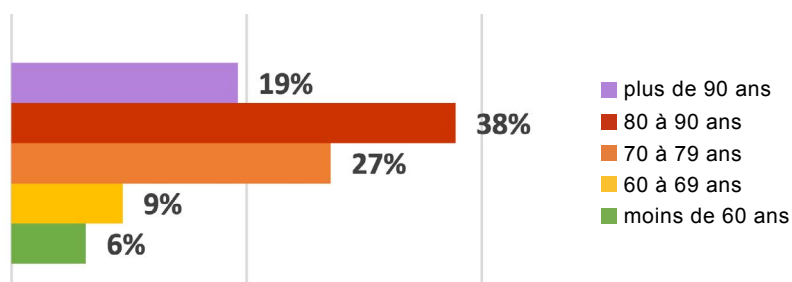
• Une augmentation du nombre de bénéficiaires d'actions collectives de prévention avec 21 094 bénéficiaires⁵ (14 028 bénéficiaires sur 2019-2021) soit + 7 066 bénéficiaires.

Ces actions ont touché une part plus importante des seniors avant 80 ans par rapport au programme précédent, majoritairement en GIR 5 ou 6, soit les personnes les plus autonomes.



• Selon les années, entre 24 % et 34 % des financements alloués dans le cadre du concours « Autres actions de prévention » ont été consacrées à la thématique des aides techniques.

- Les aides techniques viennent soutenir l'autonomie à domicile des personnes plus dépendantes, plutôt âgées de 70 ans ou plus.
- Les actions de prévention (individuelles ou collectives⁶) sur les aides techniques ont touché 3 585 personnes⁵ entre 2021 et 2023.



* concours « autres actions de prévention » de la CFPPA à destination des personnes qui vivent à domicile

⁵ D'après les bilans reçus pour 2021 à 2023

⁶ Dont les bénéficiaires d'un financement pour l'acquisition d'une aide technique dans le cadre de l'APA lorsque le plafond du plan d'aide est atteint.

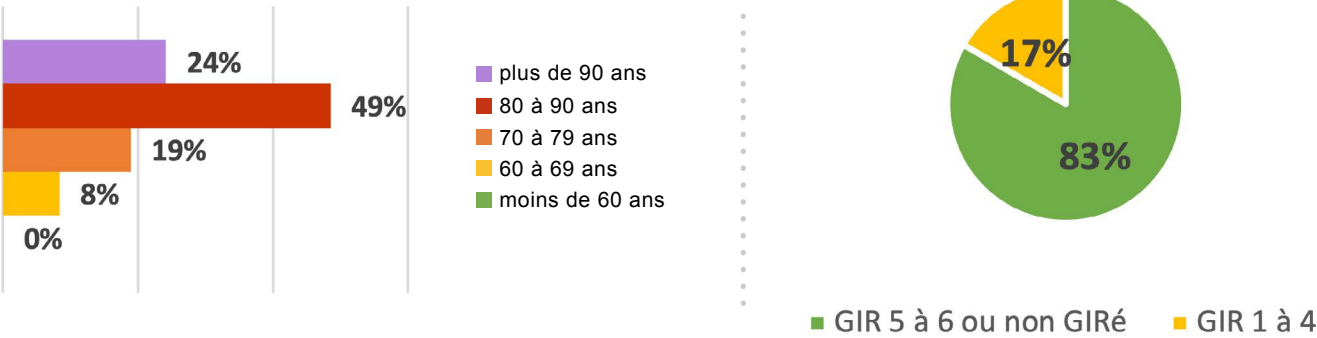
LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN RÉSIDENCE AUTONOMIE *

• Budget réalisé



La clarification des modalités de financement et l’accompagnement des Résidences autonomie dans la mise en œuvre d’actions de prévention portent leurs fruits, puisque la totalité des Résidences autonomie mobilise le forfait autonomie et que le taux de consommation des crédits alloués par la CNSA passe de 89,51 % en 2022 à 95,25 % en 2024.

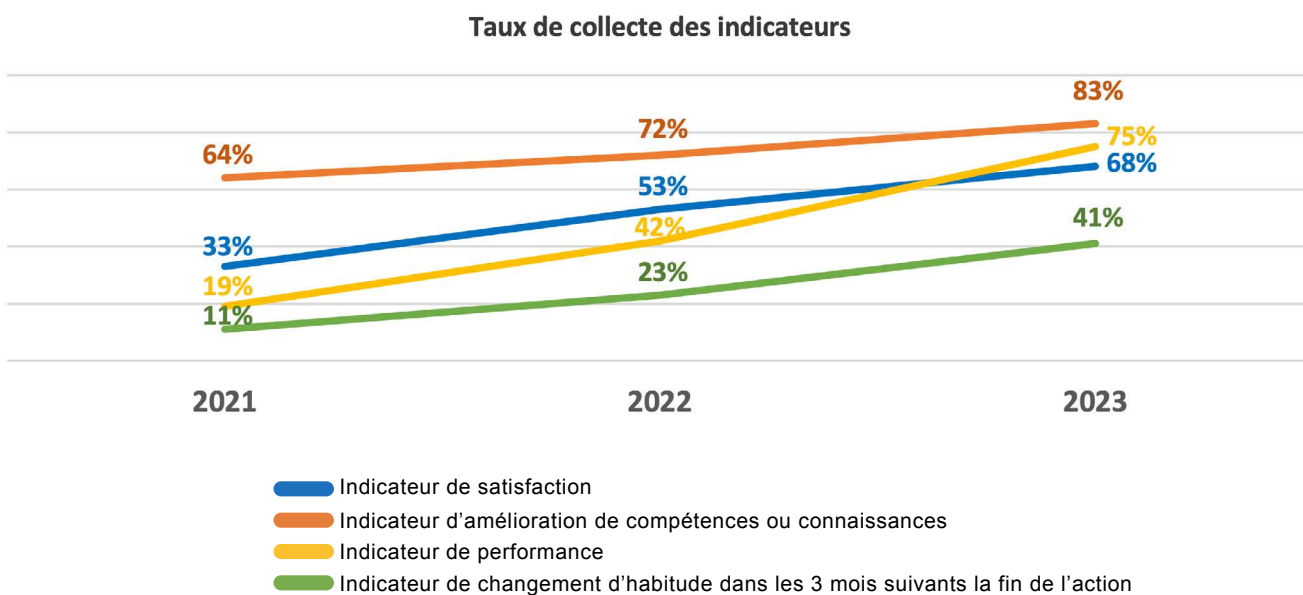
• Des actions ayant touché majoritairement des personnes en GIR 5 et 6 âgées de 80 à 90 ans.



* Concours « forfait autonomie » de la CFPPA

Une ÉVALUATION RENFORCÉE de l'impact des actions de prévention

Un taux de collecte des indicateurs d'impacts en augmentation



TÉLÉCHARGEZ
le diagnostic complet sur www.saoneetloire.fr



DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Service Stratégie et animation des politiques d'autonomie
Observatoire autonomie
observatoire.autonomie@saoneetloire71.fr

